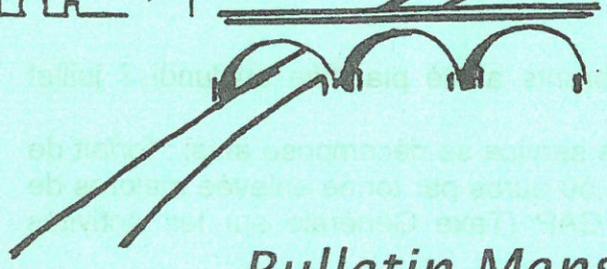


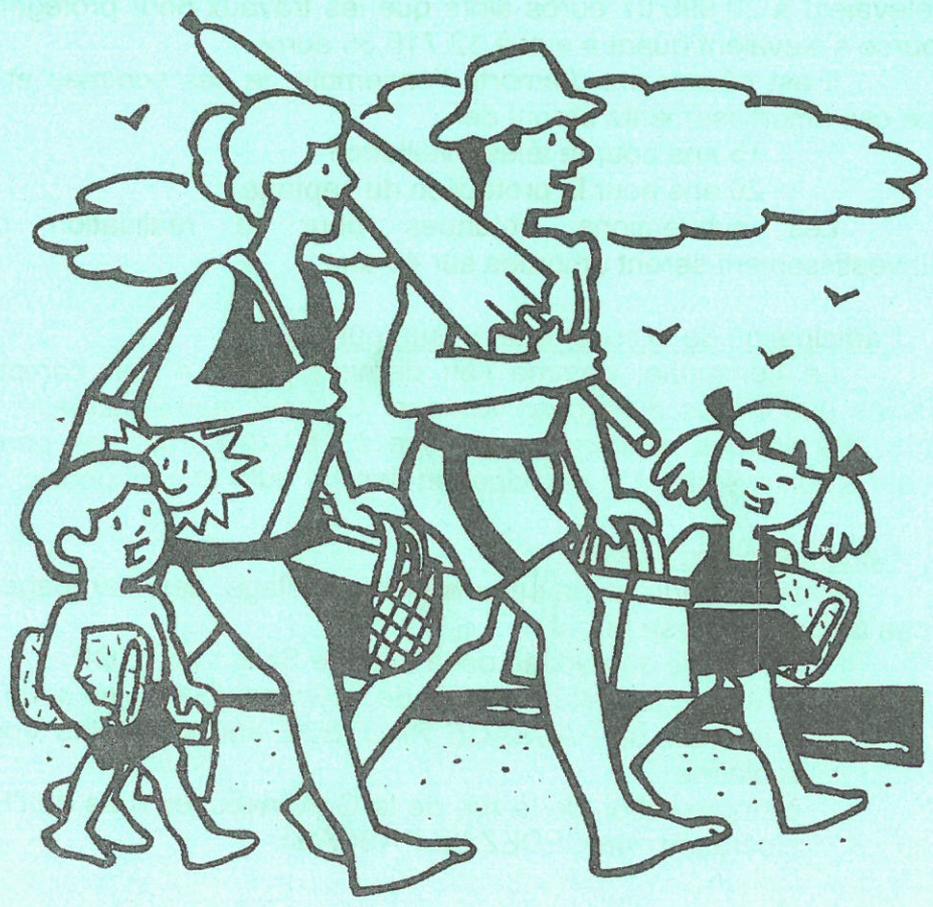
# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

JUILLET 2003 N°427



## EN DIRECT DU CONSEIL

### Excusés

Les élus étaient réunis le vendredi 4 juillet 2003. Absentes excusées : Mmes M-José COMTE et Evelyne GEORGES. Les dossiers ci-après ont été examinés:



#### 1. Objets ménagers encombrants.

La collecte des objets encombrants a été planifiée au lundi 7 juillet 2003.

Le tarif pour cette prestation de service se décompose ainsi : forfait de 805,50 euros H.T. auquel s'ajoutent 66,50 euros par tonne enlevée majorés de 7,50 euros H.T. par tonne pour la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)



Trois collectes annuelles coûtent 1.797 euros H.T. de forfait sans parler du tonnage traité.

Deux collectes annuelles reviennent à 1.396,20 euros H.T. de forfait plus le traitement.

Dans un souci de modérer les charges facturées ensuite aux habitants, il est décidé de se contenter de 2 ramassages par an. Il faut constater que l'ensemble des communes du groupement de commande, exceptés Baccarat et Merviller, a opté pour cette fréquence.

Le prochain ramassage aurait lieu en mars 2004

#### 2. Amortissement de travaux.

Les travaux pour l'installation de la télé surveillance de la source Piton s'élevaient à 20.996,07 euros alors que les travaux pour protéger cette même source s'élevaient quant à eux à 12.710,35 euros.

Il est nécessaire d'amortir l'ensemble de ces sommes et il est décidé que ces amortissements seront de

15 ans pour la télésurveillance

20 ans pour la protection du captage

Les subventions obtenues pour la réalisation des travaux d'investissement seront amorties sur 40 ans.



#### 3. Participation de la commune au surcoût piscine.

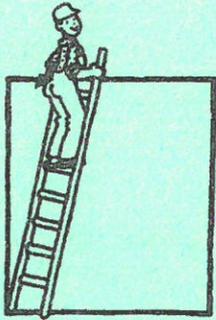
La commune, comme l'an dernier, prend à son compte le surcoût piscine des élèves du groupe scolaire. Ce coût supplémentaire de 0,80 euro pour 199 entrées concernées, s'élève à 159,20 euros. Les parents d'élèves quant à eux assument la participation des 1,1 euro restant pour chaque entrée.

#### 4. Sécurisation du village.

Dans le cadre de la sécurisation du village, des marquages au sol avec pose de panneaux se feront :

- à la sortie du parking de la Grande Salle : un STOP
- à l'entrée de l'allée latérale de la Grande Salle : un sens INTERDIT
- à la croix, un PASSAGE PROTEGE sur la rue des Vosges pour les scolaires
- à l'intersection de la rue de la Gare avec les rues de l'Eglise et de la Libération : un CEDEZ LE PASSAGE





#### 5. Bail MEDIAVO.

La société MEDIAVO qui siège à ESSEGNEY (Vosges) avait contractualisé en 1989 un droit d'affichage publicitaire sur un mur de l'immeuble situé au 11 rue de la Libération avec la propriétaire de l'époque : Mme BONTEMPS.

La commune a succédé à cet engagement en réalisant l'acquisition de l'immeuble et un nouveau contrat est proposé par MEDIAVO pour réactualiser le bail. Il est souscrit pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 avec un loyer annuel de 65 euros.

#### 6. Aménagement forestier.

Toujours en rapport avec l'après tempête de 1999, un aménagement foncier de secteurs forestiers particulièrement touchés a été envisagé.

Réunis le 20 juin, les maires et adjoints de THIAVILLE et LACHAPELLE ont examiné avec M. JACQUET, spécialiste forêt au Conseil Général, les modalités pratiques ainsi que l'intérêt de procéder à cet aménagement.

Le Conseil, invité à se prononcer sur le sujet, préconise de réaliser cette opération en intercommunalité avec LACHAPELLE et de constituer une commission mixte à cet effet.

#### 7. Subventions voyages scolaires.

La municipalité accorde à :

- au Collège de BACCARAT une subvention pour des voyages réalisés au cours de l'année 2002/2003 soit au Struthoff ou au Mont Sainte Odile pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, soit en Bretagne pour les élèves de 4<sup>ème</sup> A et 4<sup>ème</sup> E pour 7 élèves de THIAVILLE

- à la coopérative scolaire de THIAVILLE une subvention pour une classe verte à laquelle ont participé 7 élèves thiaillois

La subvention fixée en début d'année, est égale pour chaque élève concerné, c'est à dire 16 euros.

#### 8. Droit de préemption.

# La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain ((DPU) pour un terrain non bâti situé au Pré de la Fête par M. G. LABOUREL à M. J. LECOMTE.

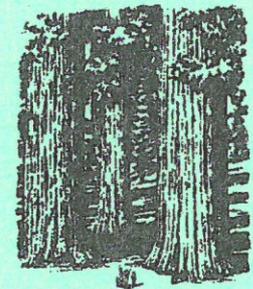
Le notaire est informé que la parcelle C 770 de 8 ares 90 est concernée par le remembrement en cours pour devenir la parcelle 2B49 d'une contenance de 13 ares 49.

Le Président de la commission de remembrement et la D.D.A.F. sont également concernés pour l'accord de la tractation.

# La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur la propriété de M. MASSLOFF cadastrée C 871 , 5 rue du Gal Paradis d'une superficie totale de 12,52 ares.

#### 9. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La commune de THIAVILLE/MEURTHER a fait savoir à la commune de BERTRICHAMPS qu'elle désire être consultée au cours de l'élaboration du projet de révision de son P.L.U.

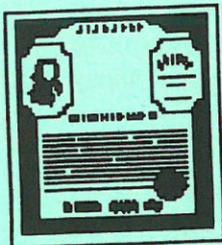


#### 10. La gestion durable des forêts lorraines.

La commune décide d'adhérer au système de Certification Forestière sous la marque PEFC, en clair : le Programme Européen des Forêts Certifiées.

Cette qualification sous la marque PEFC va permettre de respecter la traçabilité du produit forestier qui va devenir indispensable à toute commercialisation.

Le logo sera un label de qualité et un atout marketing dont l'affichage se fera à partir de 2004.



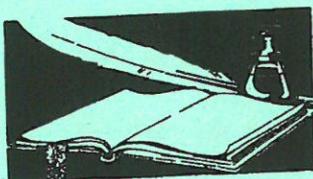
#### 11. La Charte de Pays

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire datant de 1995 dite « loi Pasqua » et celle de 1999 dite « loi Voynet » ont confirmé les Pays comme territoire de réflexion et de projet.

Pour le Lunévillois, l'Agence de Développement du Pays Lunévillois (ADPL) est l'instance de coordination et de pilotage de la démarche.

Il est proposé à la Commune d'adhérer à une Charte qui, après la validation d'un périmètre d'étude et la constitution d'un conseil de développement, fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à 10 ans.

Cette adhésion devra amener l'ADPL à signer une contractualisation concernant le volet territorial du Contrat de Plan, sur sa stratégie et les actions projetées.



### DELEGATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

#### Monsieur Pierre CATHERINE

- Travaux
- Eau et assainissement
- Forêt
- Voirie

#### Monsieur Gilles ZINUTTI

- Vie associative
- Sports, loisirs
- Environnement, Vie quotidienne
- Cérémonies, fêtes, manifestations diverses

#### Monsieur Dominique THIRIET

- Vie scolaire
- Communication, informatique
- Jeunesse, Conseil municipal junior
- Affaires culturelles
- Comité des Fêtes



### BON SENS

Deux conteneurs sont à la disposition des personnes désirant déposer leur verre perdu. L'un est situé à proximité du cimetière, le second rue du Moulin.



Nous vous remercions, lorsque l'un d'entre eux est plein, de bien vouloir effectuer vos dépôts dans le second.

## LA VIE DU VILLAGE

### Mariage

Le 14 juin 2003 a eu lieu le mariage de Yannick BELTRAME et de Fabienne CHENY, domiciliée rue du Moulin à THIAVILLE SUR MEURTHER.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et nos vives félicitations.

Le 9 août 2003 à 16 heures sera célébré dans notre commune le mariage de Monsieur Michel CHANDELLIER chauffeur poids lourd avec Mademoiselle Brigitte DONDOLINI chauffeur de car, domiciliés 2 rue de l'Eglise à THIAVILLE SUR MEURTHER.

### Décès

Le 16 juin 2003 est décédé à SAINT-DIE : Paul CHENAL. Il avait 82 ans et était domicilié 2, rue de Bellevue.

Le 28 juin 2003 est décédé à VANDOEUVRE LES NANCY : Romain LHUILLIER à l'âge de 14 ans domicilié au 22, rue des Vosges.

A ces familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

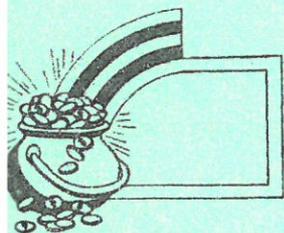


## FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les mois de juillet et août, le secrétariat de mairie sera ouvert uniquement le mardi de 18h à 19h. Pour les affaires ne nécessitant pas la présence d'un élu, il sera cependant ouvert de 9h à 11h (sauf le mercredi matin). Il est rappelé que le Maire et les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous demandé au préalable.

## LE BONHEUR GENEREUX

La quête réalisée à l'occasion du mariage BELTRAME/CHENY a rapporté la somme de 52,90 euros à partager entre la commune de THIAVILLE et celle de DEUXVILLE..



## INSEE

L'I.N.S.E.E. effectuera du 27 juin au 18 juillet 2003 une enquête sur les loyers et charges des logements à usage d'habitation.

Cette enquête est réalisée par sondage et permet de connaître l'évolution trimestrielle des loyers au niveau national. Parmi les logements tirés au sort par un procédé rigoureux, un certain nombre se situe dans notre commune. Les ménages occupant ces logements seront interrogés par un enquêteur de l'INSEE muni d'une carte officielle l'accréditant. Ils seront



prévenus individuellement par lettre et avertis du nom de l'enquêteur qui les contactera.

## FEUX

Par arrêté du 14 mai 2003, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle modifie les dispositions de l'arrêté permanent relatif à l'apport de feu en forêt jusqu'au 31 octobre 2003 de la manière suivante :

- Il est interdit à toute personne, y compris aux propriétaires de bois et leurs ayants droits (bûcherons, exploitants forestiers ...) ainsi qu'aux exploitants agricoles, de porter ou allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts, y compris dans les aires aménagées pour l'accueil du public, notamment les aires équipées de barbecue.

- Ces dispositions ne s'appliquent pas aux locaux servant d'habitation et à leurs dépendances, ainsi qu'aux campings classés par arrêté préfectoral, chantiers, ateliers et usines.

Parmi les communes concernées, citons : Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Lachapelle, Merviller, **Thiaville sur Meurthe**, Vacqueville, Veney.

## L'INCIVISME SOUS TOUTES SES FORMES

### Dépôts sauvages

- constatés le 10 juin, au pont de Thiaville, avec en particulier des pièces détachées de mobylette.
- le 16 juin, encore au pont, une tondeuse.
- au dépôt vert, des objets ou sacs contenant des déchets non admissibles.

### Dégradations

- 19 juin, la pancarte « Dépôt vert » a été cassée
- disparition du panneau d'affichage de Bellevue

### Indélicatesse

- le 20 juin, les fleurs décorant l'entrée centrale du cimetière ont été déterrées et volées en totalité.

### Cruauté

- le 23 juin, un chat a été empoisonné rue des Vosges.

### L'atteinte à l'environnement

- le 25 juin, des cahiers déchirés ont été jetés hors du car de ramassage scolaire.

### L'inconscience

Le panneau « chaussée déformée » placé devant le pont est systématiquement renversé

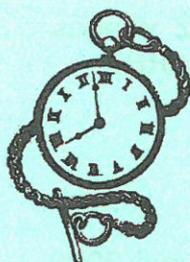
Il est bien difficile de rester serein devant ces atteintes et ces comportements révélateurs d'un état d'esprit qui se développe partout et même chez nous.

Sans faire plus de commentaires, il faut prendre conscience qu'ensemble nous devons agir pour faire reculer l'INCIVISME.

Je vous assure que tout auteur d'acte tel que ceux énumérés sera poursuivi avec une extrême rigueur en cas d'identification.



Sans vous demander de faire de la délation, aidez-nous, témoignez pour que le maire, les adjoints et l'équipe municipale puissent réagir aussi promptement que possible.



### LE COIN DES ETOURDIS

Une montre a été trouvée devant la fontaine de l'église. La retirer en Mairie.

### SEISME

Par courrier du 24 juin 2003, la Préfecture nous informe que la commission interministérielle du 28 mai, chargée de rendre un avis sur le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle déposé à la suite du séisme du 22 février 2003 a rendu un avis défavorable.

En effet, le degré d'intensité macro-sismique maximal, enregistré pour notre commune, n'a pas atteint le niveau suffisant sur l'échelle de référence arrêtée par le Ministère pour que le phénomène soit jugé exceptionnel et classé en état de catastrophe naturelle.

### 3C2M

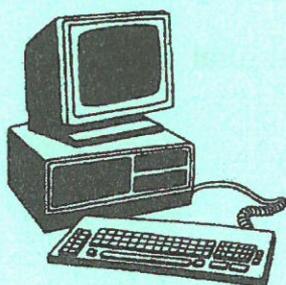
Le 20 juin 2003 a eu lieu l'élection du nouveau bureau de l'association de 3C2M (Centre de Création et de Communication Multi Média)

Le bureau se compose de la manière suivante :

- Dominique THIRIET : Président
- J-Luc THIRION : Vice président
- Jean-Michel BOCQ : Trésorier
- Véronique PAQUOT : Trésorier adjoint
- Monique GEORGES : Secrétaire
- Viviane MICHEL : Secrétaire adjointe

L'association fonctionnera à partir de septembre 2003 ; les modalités d'inscription seront définies courant juillet et vous seront communiquées par l'intermédiaire de l'Entre-Nous.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter M. THIRIET au 03.83.71.43.54



### HOMMAGE A PIERRE PIERRON

C'est en présence du Conseiller Général, du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux auxquels s'était joint le drapeau des anciens combattants et leurs représentants, qu'un solennel hommage a été rendu à Pierre PIERRON.

La date du 18 Juin avait été choisie par les anciens enfants de troupe pour déposer une gerbe sur la stèle Pierre PIERRON et ensuite honorer sa



tombe au cimetière communal de SAINTE-BARBE par l'application d'une palme sur le marbre.

Les anciens enfants de Troupe venus en nombre sous la conduite de leur président et du Maire de SAINTE-BARBE étaient accompagnés de 5 drapeaux représentant les associations patriotiques.

Ensemble, les participants ont ravivé le souvenir dans les 2 villages avant de se retrouver pour un verre de l'amitié en Mairie de SAINTE-BARBE.

### CONSEIL JUNIOR

Le Conseil Junior a organisé un tournoi de babyfoot le 31 mai 2003 dans la grande salle de sports.

Nous remercions M. BURGAN pour le prêt des babyfoot, M. COSSIN pour la mise à disposition des tables et de deux entraîneurs et aussi pour leur don de coupes.

Je remercie également les parents de LACHAPELLE et de THIAVILLE qui m'ont permis de réaliser cette manifestation en apportant leur aide et leur soutien.

Les enfants ayant participé au tournoi se sont vu remettre une, boisson et une glace avec leur coupe.

Les parents ont profité des équipements pour échanger quelques balles en toute sympathie.

D.T.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS

14 juillet : Fête nationale à LACHAPELLE avec feux d'artifice

03 août : Fête patronale à THIAVILLE

04 août : Danse du Coq organisée par le Club de l'Amitié au Foyer rural

### CLIN D'OEIL

- Le père arrive à l'école avec son fils. Il s'adresse à l'instituteur :  
« Dites, déjà que mon fils fait des tas d'histoires pour se laver, qu'est-ce que vous lui avez raconté avec Marat qui est mort dans sa baignoire... »
- Dans une bagarre au couteau entre loubards à quoi voit-on qu'il y a un loubard belge ?  
C'est celui qui sort de sa poche un rasoir ... électrique !
- Le maire de la commune a été victime d'un accident de la circulation.  
A l'hôpital, on lui transmet un télégramme où on peut lire :  
« Le conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, vous présente ses vœux de prompt rétablissement par 17 voix pour et 2 abstentions . »

## MAISONS FLEURIES 2003

Le samedi 5 juillet 2003, le jury communal des maisons fleuries, présidé par Michel POIREL et assisté de Mesdames Sophie VALANCE et Danielle HYPOLITE, de Messieurs Sylvain BARP et Dominique THIRIET et auquel s'était joint le conseil Municipal junior représenté par Pauline TANGUY et Benjamin DURAND a parcouru les rues de notre village.

Comme l'année précédente, le comité des fêtes a décidé de s'associer à la commune pour les récompenses.

Le jury a arrêté, après décompte des points obtenus, le classement suivant :

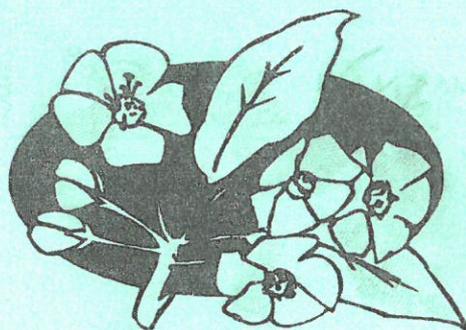
1	François DURAND	Rue des Vosges	16.85	HC
2	Alain PAVOZ	Rue de Fagnoux	16.71	45 Euros
3	André DEMANGE	Rue de la Libération	15.85	38 Euros
4	Lucien COLIN	Rue de la Libération	15.57	30 Euros
5	Maurice DURAND	Rue de la Libération	15.14	22 Euros
6	Ginette COUTRET	Rue de Fagnoux	15.07	20 Euros
7	Dominique THIRIET	Rue de Fagnoux	14.85	HC
8	Jean-Marie COLIN	Rue d'Alsace	14.85	15 Euros
9	Gilles MASSON	Petit Paris	14.42	14 Euros
10	Roger EHRARD	Rue de Fagnoux	14.28	13 Euros
11	Bernard SCHIER	Petit Paris	14.07	12 Euros
12	Georges SOLINSKI	Rue de la Gare	13.85	11 Euros
13	André CUNY	Rue de Fagnoux	13.71	10 Euros
14	Jean CHAMPAGNE	Rue Général Paradis	13.50	10 Euros
15	Michel NIX	Rue des Vosges	13.42	10 Euros
16	Christian COSSIN	Rue Général Paradis	13.14	10 Euros
17	Louis CHENAL	Rue des Vosges	12.78	10 Euros
18	Dominique GEORGE	Rue des Vosges	12.71	HC

Tous les habitants classés seront invités à la réception organisée pour les traditionnels vœux du Maire.

Au cours de cette rencontre, les lauréats recevront les prix récompensant le concours des maisons fleuries.

Le jury félicite toute l'équipe communale pour les efforts fait en ce qui concerne la qualité du fleurissement du village.

Félicitations à vous tous, lauréats cités ou anonymes, qui participez à cet effort pour rendre notre village accueillant.



20 ANS D'AMITIE EN MUSIQUE  
LES GROGNARDS EN CONCERT  
SALLE BEAUREGARD DE RAON L'ETAPE  
SAMEDI 13 SEPTEMBRE

Après 15 jours à DALLAS (( ETATS - UNIS )) la célèbre musique des anciens du 18° Régiment de Transmission ,(( LES GROGNARDS )) donnerons un concert exceptionnel le samedi 13 septembre SALLE BEAUREGARD DE RAON L'ETAPE .

C'est en 1983 que Simon PERRIN ancien chef de musique et Christian CHARTIER décidèrent de former une amicale avec les anciens musiciens ayant servi dans la musique du 18° R. T. lors de leurs obligations militaire .

A ce jour quatre vingt dix musiciens composent cet ensemble musicale , haut en couleurs et de renommée européenne .

Le nom de grognards résulte d'un choix vestimentaire , des costumes portés l'ors d'une fête de la Saint-Nicolas , costumes loués à PARIS ce jour là , nous avaient beaucoup plu . Nous avons ainsi saisi l'opportunité , puis de gendarmes de NAPOLEON nous sommes devenus les GROGNARDS .

Le début de l'aventure puis la notoriété s'installe , les déplacements sont de plus en plus fréquents , et de plus en plus lointains .

Repérés par le souvenir Napoléonien , ils sont alors sollicités dans la FRANCE entière , puis à l'étranger : ITALIE , ALLEMAGNE , BELGIQUE , LUXEMBOURG , et la cerise sur le gâteau DALLAS (( ETATS - UNIS )) .

Répertoire varié :

Le répertoire s'appuies sur la musique et chants militaire , allégro , musique de film et classique , mais repose surtout sur des oeuvres populaires .

Un spectacle à ne pas manquer .....

NOTEZ LE SUR VOTRE AGENDA

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 20 heures 30

CH COSSIN

## **UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE**

### **Mercredi 14 août 1940**

Debout à 5h30, il fait froid. Nous sommes à 800 mètres d'altitude. Ces jours derniers, j'ai monté des baraques pour le futur camp. J'ai même commencé à réapprendre l'allemand après mes deux années passées au collège. Nous devons partir dans la journée.

A 10h, rassemblement. Nous formons des groupes de dix, quinze, vingt pour la culture. Nous partons à 14h vers Konstanz. Dans le train, il y'a un gardien qui a été prisonnier quatre ans en 1914 en France. Nous passons à Singer puis Radolfzell au bout du Lac de Konstanz.

Au cours des arrêts, des prisonniers sont déchargés. A 17h40, nous passons à Strahringen puis à 19h, à Messkirch. Finalement, j'arrive à Menningen et je m'aperçois que nous sommes les derniers à débarquer, un groupe d'une quinzaine environ. On nous conduit dans un café. Le parcours n'est pas long. Au café, nous logeons dans la salle de bal. Le Maire arrive. Vers 21h, les acquéreurs viennent avec des paillasses, couvertures, oreillers. Comme à la foire aux vaches, chacun fait son choix.

A 22h, chacun a trouvé sa place. Je suis chez Simvel, à 100 mètres du café. Ce lieu sera notre commando, c'est à dire le local où les PG logent.

### **Judi 15 août 1940**

Debout 6h30. Il faut se laver à la fontaine et se mettre en route vers 8h.

Les maisons de campagne ressemblent à celles de Lorraine. Pour le petit déjeuner, nous avons du café au lait et du pain fait maison. Le matin, il faut décharger une voiture de regain puis une de trèfle.

A midi, de la soupe de riz, des patates en salade, de la potée de choux, de la viande en sauce.

L'après-midi il faut retourner l'orge, enjaveler l'avoine.

A 16h, casse-croûte avec lard, pain, cidre.

Ensuite, il faut vider les vaches.

Le soir, nous buvons du café au lait avec du pain. Nous dormons au commando.

Aujourd'hui, c'était le jour de l'Assomption, jour de fête de Marie, non fêtée en Allemagne. Je pense aux miens.

### **Vendredi 16 août 1940**

Je passe une bonne nuit. Je suis debout dès 5h, même déjeuner qu'hier.

Le matin, je coupe du trèfle. Je vais faucher l'orge.

A 10h, casse-croûte avec du lard cru fumé, du pain et du cidre.

A 13h, le repas est pris en vitesse.

Le soir je suis fatigué et je me couche à 21h.

### Samedi 17 août 1940

Encore debout à 5h.

Il faut vider les vaches, mettre l'avoine en javelle en fauchant.

Même repas. J'ai attrapé la colique, presque tous les PG d'ailleurs.

### Dimanche 18 août 1940

Debout à 6h, grand beau temps.

Les corvées deviennent déjà habituelles : il faut décharger l'avoine, le regain.

Aujourd'hui, je mange du chevreuil avec du chou mouillé en salade.

Je me couche à 21h.

### Lundi 19 août 1940

Debout à 5h.

Même boulot. Le matin, le midi, nous n'avons pas mangé. Nous nous rattrapons à 16h avec du boudin froid, fait avec du lard, de la graisse. Le pain est fait maison.

Pour la salade, l'eau remplace l'huile, le lard est entrelardé et bon, car ici les cochons sont nourris au grain.

### Mardi 20 août 1940

Nous fauchons du seigle de 7h à 12h.

La pause de midi est la bien venue. Nous mangeons du lard avec du pain et une crêpe avec des patates.

### Mercredi 21 août 1940

Il pleut. Je pèle des perches de sapin.

Des bombes tombent dans les environs.

Le 22, il ne fait pas chaud pour la saison. Je suis fatigué et je dors bien.

### Samedi 24 août 1940

Je fais toutes sortes de boulots. Peler les perches, aller au fumier, faucher. Quelquefois, nous ne mangeons pas de 7h à 12h et jusqu'à 20h, car nous n'avons pas le temps. Plus on travaille, moins on a le temps de manger.

### Dimanche 25 août 1940

Grand beau temps. Les patrons ne sont pas levés. Je fais ma lessive.

A midi, nous mangeons des nouilles faites à la maison.

Ce dimanche, nous avons quitté plus tôt.

J.C.

A suivre...

Les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral du 11/8/2003 :

a) Usages domestiques :

La totalité des mesures propres à l'usage domestique de l'eau est reconduite.  
L'interdiction de l'arrosage des plantations en pot est explicitement mentionnée dans l'arrêté et concerne donc, notamment les jardinières et balconnières.  
Le lavage des voitures est dorénavant totalement interdit.  
L'interdiction du remplissage des piscines inclut l'interdiction du renouvellement de l'eau.

b) Usages économiques :

*Usages industriels* : les établissements industriels prélevant plus de 1000 m<sup>3</sup> d'eau par jour quel que soit le mode de prélèvement devront présenter un plan d'économie de 20% dans les 5 jours.

*Usages agricoles* : interdiction des prélèvements agricoles sauf ceux nécessaires à l'abreuvement du bétail, à l'activité de la traite, à l'irrigation des cultures spécialisées (voir le détail dans l'arrêté), au traitement phytosanitaire ou au nettoyage des cuves destinées à la production viticole.

*Usages aux fins énergétiques* : prescriptions relatives aux ouvrages hydroélectriques au fil de l'eau et en dérivation qui devront respecter strictement les dispositions des règlements d'eau.

*Usages de la navigation* : réduction des quantités d'eau sur les réseaux de navigation et mesures de circulation.

**LES RECOMMANDATIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU ET SE PREMUNIR CONTRE LES EFFETS DE LA SECHERESSE :**

**1) En matière d'économie de l'eau :**

- Ne pas laisser couler inutilement l'eau, notamment à l'occasion du lavage des dents et des mains;
- Ne faire tourner les lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins;
- Préférer les douches aux bains;
- Faire réparer toute fuite afin d'éviter toute déperdition d'eau.

**2) En matière de santé :**

La situation de canicule requiert de prendre d'indispensables précautions afin de préserver les personnes sensibles (tout particulièrement les nourrissons et les personnes âgées).

Je vous demande de diffuser également ces recommandations, à savoir :

- Veiller à les faire boire régulièrement et davantage même en l'absence de sentiment de soif ou de demande.
- Ne jamais laisser seuls les enfants ou personnes fragiles dans une voiture ou une pièce mal ventilée, même pour une courte durée.
- Les nourrissons et les jeunes enfants doivent être dévêtus dans la journée et il est préférable de ne pas les sortir entre 12h et 16h.
- Augmenter la fréquence des bains pour les nourrissons et jeunes enfants.
- A l'extérieur : porter un chapeau
- Eviter tout effort physique
- Ne pas fumer
- Signaler toute gêne respiratoire et en cas de persistance des signes de coups de chaleur (vertiges, fièvre, maux de tête...), ne pas hésiter à consulter un médecin.